



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

I. RESERVATIONS

- Toute réservation implique l'adhésion sans réserve à nos conditions générales de location.
- Toutes les réservations doivent faire l'objet d'un écrit de la part du client.
- Dans le cadre d'une annulation de réservation, tous les acomptes déjà versés restent acquis à SDaudio à titre de dédommagement forfaitaire.
- Le client devra signaler lors de sa réservation si le matériel doit sortir du territoire national.

II. PROPRIETE

- Le matériel est la propriété de SDaudio, à ce titre il est insaisissable par les tiers et le locataire n'a pas le droit de le céder ou de le sous louer. Il ne doit apporter aucune modification superficielle ou substantielle au matériel.

III. DUREE DE LA LOCATION

- Le contrat de location indique la date et l'heure du retrait du matériel, ainsi que la date de retour.
- Seul le retour physique du matériel dans nos locaux détermine la durée de location, décomptée en journées de 24 heures, dimanche et jours fériés inclus, sans tenir compte de l'utilisation ou non du matériel.

IV. RETRAIT DU MATERIEL

- Le retrait du matériel s'effectue en échange d'un dépôt de garantie (au moins dix fois le montant de la location d'une journée) accompagné de la totalité du règlement de la location.
- Une quittance EDF ou téléphone libellée à l'adresse des chèques sera demandée aux particuliers.
- Le client qui le désire est convié à assister à l'essai du matériel mis en œuvre systématiquement avant chaque départ. Après essais concluant, le matériel est considéré en parfait état de fonctionnement même si le client n'a pas assisté au test.

V. RESTITUTION DU MATERIEL

- Le client est tenu de restituer le matériel loué à la date figurant sur le contrat de location.
- Toute prolongation de location devra être signalée avant le retour prévu initialement. Elle ne pourra avoir lieu qu'après l'accord de SDaudio, et entraînera une nouvelle réservation écrite.
- Toute restitution non justifiée après la date prévue, entraînera la responsabilité du client pour les préjudices subis par SDaudio et sa clientèle.
- Tout matériel manquant ou détérioré sera facturé sur la base du tarif SDaudio à sa valeur neuve. Les lampes restituées hors services seront facturées 70% de leur valeur neuve.

VI. TARIFS

- Les prix facturés sont ceux en vigueur au jour de l'enlèvement du matériel, SDaudio se réservant le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis.



VII. CONDITIONS DE REGLEMENT

- Un acompte de 30% sera versé à la commande et le solde le jour de l'enlèvement.
- Tout retard de paiement entrainera la perception d'agios au taux de 1.5% du montant de la location, par mois de retard, ainsi que le paiement à titre de clause pénale, d'une indemnité pour frais de recouvrement de 15% sur les montants des sommes exigibles.

VIII. RESPONSABILITES

- Le locataire assume l'entière responsabilité du matériel dès sa prise en charge en nos locaux et jusqu'à sa restitution. Il est seul responsable de tous dégâts causés au matériel ou du fait du matériel.
- En cas de sinistre le matériel sera facturé au prix du matériel neuf au tarif en cours, et les frais de remise en état au coût du jour.
- La responsabilité SDaudio ne saurait être engagée suite au mauvais fonctionnement des appareils loués liés à l'adjonction de matériels non compatibles, ou à une mauvaise installation.

IX. ASSURANCES

Tout matériel sortant de nos locaux doit être couvert par une assurance 2 solutions sont proposées :

- Le locataire assure le matériel pour sa valeur de remplacement à neuf. L'assurance doit couvrir les risques de vol, perte, ou détérioration quelqu'en soit la cause ou la nature. Attestation à fournir à l'enlèvement.
- Nous prenons en charge l'assurance du matériel pour une participation de 5% du prix de la location. En cas de sinistre, reste à la charge du client le montant de la Franchise, 500€ portée à 15% du montant des dommages en cas de vol, perte, escroquerie, avec un maximum de 2300€.

X. LITIGES

- En cas de litige, le tribunal de commerce de QUIMPER sera seul compétent.

QUIMPER, le :

L'ORGANISATEUR

Mention « lu et approuvé » et signature
et paraphe sur chaque page